

Québec, le 28 février 2018

Grand Chef Jacques Tremblay
Première Nation Malécite de Viger
217, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

La Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à sa mission d'embellissement de la capitale, prévoit poursuivre l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, depuis la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour à Québec. Dans le cadre de ce projet et, à la demande de la Commission, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose de construire à l'automne 2019, une nouvelle voie ferrée sur une distance approximative de 2,5 km le long de la falaise afin d'éliminer celle présentement située en bordure du fleuve. Le but étant de redonner l'accès au fleuve à la population.

Outre la construction d'une nouvelle voie ferrée, le concept pour la phase 3 prévoit le réaménagement complet du boulevard Champlain et des interventions en bas de la côte de Sillery. Le projet prévoit notamment les interventions suivantes : aménagement paysager, stationnement, construction de trois bâtiments de services, éclairage, consolidation et aménagement du quai Frontenac, aménagement d'un parc dans le secteur de la plage du Foulon et aménagement d'une piste cyclable et de sentiers piétons.

Un plan de l'ensemble du projet comprenant l'emplacement de la future voie ferrée est joint à la présente lettre.

Ce projet est sujet à l'autorisation du ministère Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'empiètement au fleuve, à celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une partie des travaux compris dans les limites du site patrimonial de Sillery et à celle de l'Office des transports du Canada pour la construction de la nouvelle voie ferrée. En ce qui concerne le MPO, ce dernier vous a déjà interpellé afin d'obtenir vos commentaires.

... 2

Préalablement à la demande d'autorisation qui sera acheminée par le CN à l'Office des transports, et à celle qui sera acheminée au MCC par la Commission, notre organisme vous consulte dans le but de connaître vos éventuelles préoccupations sur la construction de la nouvelle voie ferrée ainsi que sur le volet archéologique touchant l'ensemble du projet de la promenade phase 3. Nous apprécierions obtenir vos commentaires d'ici le 30 mars 2018.

La Commission est évidemment disponible pour une rencontre afin de vous présenter ledit projet et répondre à vos interrogations. Vous pouvez rejoindre la responsable du projet, madame Élisabeth Corneau, directrice du bureau de projet de la promenade phase 3 par téléphone au 418-643-0538 ou par courriel à elisabeth.corneau@capitale.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

Présidente et directrice générale
de la Commission de la capitale
nationale du Québec

Québec, le 28 février 2018

Chef Clifford Moar
Pekuamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh QC G0W 2H0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

La Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à sa mission d'embellissement de la capitale, prévoit poursuivre l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, depuis la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour à Québec. Dans le cadre de ce projet et, à la demande de la Commission, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose de construire à l'automne 2019, une nouvelle voie ferrée sur une distance approximative de 2,5 km le long de la falaise afin d'éliminer celle présentement située en bordure du fleuve. Le but étant de redonner l'accès au fleuve à la population.

Outre la construction d'une nouvelle voie ferrée, le concept pour la phase 3 prévoit le réaménagement complet du boulevard Champlain et des interventions en bas de la côte de Sillery. Le projet prévoit notamment les interventions suivantes : aménagement paysager, stationnement, construction de trois bâtiments de services, éclairage, consolidation et aménagement du quai Frontenac, aménagement d'un parc dans le secteur de la plage du Foulon et aménagement d'une piste cyclable et de sentiers piétons.

Un plan de l'ensemble du projet comprenant l'emplacement de la future voie ferrée est joint à la présente lettre.

Ce projet est sujet à l'autorisation du ministère Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'empiètement au fleuve, à celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une partie des travaux compris dans les limites du site patrimonial de Sillery et à celle de l'Office des transports du Canada pour la construction de la nouvelle voie ferrée. En ce qui concerne le MPO, ce dernier vous a déjà interpellé afin d'obtenir vos commentaires.

... 2

Préalablement à la demande d'autorisation qui sera acheminée par le CN à l'Office des transports, et à celle qui sera acheminée au MCC par la Commission, notre organisme vous consulte dans le but de connaître vos éventuelles préoccupations sur la construction de la nouvelle voie ferrée ainsi que sur le volet archéologique touchant l'ensemble du projet de la promenade phase 3. Nous apprécierions obtenir vos commentaires d'ici le 30 mars 2018.

La Commission est évidemment disponible pour une rencontre afin de vous présenter ledit projet et répondre à vos interrogations. Vous pouvez rejoindre la responsable du projet, madame Élisabeth Corneau, directrice du bureau de projet de la promenade phase 3 par téléphone au 418-643-0538 ou par courriel à elisabeth.corneau@capitale.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

Présidente et directrice générale
de la Commission de la capitale
nationale du Québec

Québec, le 28 février 2018

Chef René Simon
Conseil des Innus de Pessamit
4, rue Metsheteu
Pessamit (Québec) G0H 1B0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

La Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à sa mission d'embellissement de la capitale, prévoit poursuivre l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, depuis la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour à Québec. Dans le cadre de ce projet et, à la demande de la Commission, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose de construire à l'automne 2019, une nouvelle voie ferrée sur une distance approximative de 2,5 km le long de la falaise afin d'éliminer celle présentement située en bordure du fleuve. Le but étant de redonner l'accès au fleuve à la population.

Outre la construction d'une nouvelle voie ferrée, le concept pour la phase 3 prévoit le réaménagement complet du boulevard Champlain et des interventions en bas de la côte de Sillery. Le projet prévoit notamment les interventions suivantes : aménagement paysager, stationnement, construction de trois bâtiments de services, éclairage, consolidation et aménagement du quai Frontenac, aménagement d'un parc dans le secteur de la plage du Foulon et aménagement d'une piste cyclable et de sentiers piétons.

Un plan de l'ensemble du projet comprenant l'emplacement de la future voie ferrée est joint à la présente lettre.

Ce projet est sujet à l'autorisation du ministère Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'empiètement au fleuve, à celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une partie des travaux compris dans les limites du site patrimonial de Sillery et à celle de l'Office des transports du Canada pour la construction de la nouvelle voie ferrée. En ce qui concerne le MPO, ce dernier vous a déjà interpellé afin d'obtenir vos commentaires.

... 2

Préalablement à la demande d'autorisation qui sera acheminée par le CN à l'Office des transports, et à celle qui sera acheminée au MCC par la Commission, notre organisme vous consulte dans le but de connaître vos éventuelles préoccupations sur la construction de la nouvelle voie ferrée ainsi que sur le volet archéologique touchant l'ensemble du projet de la promenade phase 3. Nous apprécierions obtenir vos commentaires d'ici le 30 mars 2018.

La Commission est évidemment disponible pour une rencontre afin de vous présenter ledit projet et répondre à vos interrogations. Vous pouvez rejoindre la responsable du projet, madame Élisabeth Corneau, directrice du bureau de projet de la promenade phase 3 par téléphone au 418-643-0538 ou par courriel à elisabeth.corneau@capitale.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet
Présidente et directrice générale
de la Commission de la capitale
nationale du Québec

Québec, le 28 février 2018

Grand Chef Konrad Sioui
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef-Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

La Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à sa mission d'embellissement de la capitale, prévoit poursuivre l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, depuis la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour à Québec. Dans le cadre de ce projet et, à la demande de la Commission, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose de construire à l'automne 2019, une nouvelle voie ferrée sur une distance approximative de 2,5 km le long de la falaise afin d'éliminer celle présentement située en bordure du fleuve. Le but étant de redonner l'accès au fleuve à la population.

Outre la construction d'une nouvelle voie ferrée, le concept pour la phase 3 prévoit le réaménagement complet du boulevard Champlain et des interventions en bas de la côte de Sillery. Le projet prévoit notamment les interventions suivantes : aménagement paysager, stationnement, construction de trois bâtiments de services, éclairage, consolidation et aménagement du quai Frontenac, aménagement d'un parc dans le secteur de la plage du Foulon et aménagement d'une piste cyclable et de sentiers piétons.

Un plan de l'ensemble du projet comprenant l'emplacement de la future voie ferrée est joint à la présente lettre.

Ce projet est sujet à l'autorisation du ministère Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'empiètement au fleuve, à celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une partie des travaux compris dans les limites du site patrimonial de Sillery et à celle de l'Office des transports du Canada pour la construction de la nouvelle voie ferrée. En ce qui concerne le MPO, ce dernier vous a déjà interpellé afin d'obtenir vos commentaires.

... 2

Préalablement à la demande d'autorisation qui sera acheminée par le CN à l'Office des transports, et à celle qui sera acheminée au MCC par la Commission, notre organisme vous consulte dans le but de connaître vos éventuelles préoccupations sur la construction de la nouvelle voie ferrée ainsi que sur le volet archéologique touchant l'ensemble du projet de la promenade phase 3. Nous apprécierions obtenir vos commentaires d'ici le 30 mars 2018.

La Commission est évidemment disponible pour une rencontre afin de vous présenter ledit projet et répondre à vos interrogations. Vous pouvez rejoindre la responsable du projet, madame Élisabeth Corneau, directrice du bureau de projet de la promenade phase 3 par téléphone au 418-643-0538 ou par courriel à elisabeth.corneau@capitale.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

Présidente et directrice générale
de la Commission de la capitale
nationale du Québec

Québec, le 28 février 2018

Chef Martin Dufour
Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit
32, rue de la Réserve
Essipit (Québec) G0T 1K0

**Objet : Projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3
Déplacement d'une ligne de chemin de fer (antenne Champlain)**

Monsieur,

La Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à sa mission d'embellissement de la capitale, prévoit poursuivre l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, depuis la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour à Québec. Dans le cadre de ce projet et, à la demande de la Commission, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) propose de construire à l'automne 2019, une nouvelle voie ferrée sur une distance approximative de 2,5 km le long de la falaise afin d'éliminer celle présentement située en bordure du fleuve. Le but étant de redonner l'accès au fleuve à la population.

Outre la construction d'une nouvelle voie ferrée, le concept pour la phase 3 prévoit le réaménagement complet du boulevard Champlain et des interventions en bas de la côte de Sillery. Le projet prévoit notamment les interventions suivantes : aménagement paysager, stationnement, construction de trois bâtiments de services, éclairage, consolidation et aménagement du quai Frontenac, aménagement d'un parc dans le secteur de la plage du Foulon et aménagement d'une piste cyclable et de sentiers piétons.

Un plan de l'ensemble du projet comprenant l'emplacement de la future voie ferrée est joint à la présente lettre.

Ce projet est sujet à l'autorisation du ministère Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'empiètement au fleuve, à celle du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour une partie des travaux compris dans les limites du site patrimonial de Sillery et à celle de l'Office des transports du Canada pour la construction de la nouvelle voie ferrée. En ce qui concerne le MPO, ce dernier vous a déjà interpellé afin d'obtenir vos commentaires.

... 2

Préalablement à la demande d'autorisation qui sera acheminée par le CN à l'Office des transports, et à celle qui sera acheminée au MCC par la Commission, notre organisme vous consulte dans le but de connaître vos éventuelles préoccupations sur la construction de la nouvelle voie ferrée ainsi que sur le volet archéologique touchant l'ensemble du projet de la promenade phase 3. Nous apprécierions obtenir vos commentaires d'ici le 30 mars 2018.

La Commission est évidemment disponible pour une rencontre afin de vous présenter ledit projet et répondre à vos interrogations. Vous pouvez rejoindre la responsable du projet, madame Élisabeth Corneau, directrice du bureau de projet de la promenade phase 3 par téléphone au 418-643-0538 ou par courriel à elisabeth.corneau@capitale.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

Présidente et directrice générale
de la Commission de la capitale
nationale du Québec